

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Voisin Raymond demeurant Rue du Lavoir 19 à 6001 Marcinelle.

Le terrain concerné est situé Champ des Fontaines, 28 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°227B.

Le projet consiste en la régularisation de la construction de 2 garages, 1 carport et 1 abri de jardin construit en zone agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Garage 01 : 34,50 m² accolé à la maison en partie arrière ; toiture en ardoises artificielles de ton anthracite dans la continuité de celle de l'habitation ; revêtement de façade brique rouge identiques à l'habitation ;
- Garage 02 : sous la terrasse du rez-de-chaussée en façade de 49,43 m² ; accès par la façade latérale droite ;
- Carport : Toiture plate en continuité avec la terrasse du rez-de-chaussée ; superficie de 40 m² ; dégagement d'une cave de 4,5 m² ; modification sensible du relief du sol à proximité de la construction ;
- Extension de la cuisine suivant permis 93/168 : modification des matériaux de la toiture, initialement prévue vitrée et réalisée dans la continuité de la toiture de l'habitation en ardoise artificielle ;
- Abri de jardin : surface de 34,50 m² ; toiture à double versant asymétrique ; revêtement en bois ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional. La demande se trouve en zone agricole.

La demande s'implante en écart à l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Laurence Hudon), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 9 décembre 2025 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : permisurbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 05 décembre 2025 et clôturée le 19 décembre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : permisurbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/184.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19 décembre 2025 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 27 novembre 2025